

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

<i>Élus</i>	<i>Horaires</i>	<i>Remarques</i>
ARRIVÉES		
KICHENIN Virgile	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01
NAILLET Philippe	à 10 h 26	au Rapport n° 11/8-01
DÉPARTS		
ASSABY Maximilien	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01 <i>(procurator à ORPHÉ Monique)</i>
CHÉFIARE Claudine	à 10 h 34	au Rapport n° 11/8-03 <i>(procurator à LOCATE Raziah)</i>
ALBANY Christian	à 10 h 50	au Rapport n° 11/8-14
TROTET Maryse	à 11 h 01	au Rapport n° 11/8-20
LAURET Edmond	à 11 h 02	au Rapport n° 11/8-20 <i>(procurator à PESTEL René Louis)</i>
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	à 11 h 22	au Rapport n° 11/8-22
LOCATE Raziah	à 11 h 27	au Rapport n° 11/8-23

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

26 DEC. 2011

LE MAIRE

 Gilbert ANNEAUME

REÇU A LA PRÉFECTURE
 DE LA RÉUNION
 28 DEC. 2011
 ARRÊTÉ DE LA LOI N° 62-218 DU 3 MARS 1962
 RELATIVE AUX DROITS ET LIÉGÈTES DES
 COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

OBJET AMENAGEMENT DES CHEMINS DUFOURG-LES-HAUTS ET LORY LEBRETON

APPROBATION DU CHOIX DU JURY D'APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

SAINT-DENIS VILLE OU IL FAIT BON VIVRE

Par Délibération n° 11/4-33 du 25 juin 2011, vous avez approuvé le projet d'aménagement des Chemins Dufourg-les-Hauts et Lory Lebreton situés sur le secteur de la Bretagne, dont les travaux -estimés à 9 010 000,00 € HT (9 775 850,00 € TTC)- se dérouleront en trois phases :

1. Dufourg-les-Hauts
en partie basse,
2. liaison Dufourg-les-Hauts/ Lory Lebreton,
3. Dufourg-les-Hauts
en partie haute.

L'opération consiste à réaménager ces voies en prenant en compte les emprises actuelles de dix mètres inscrites au Plan Local d'Urbanisme, comprenant la création d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux électriques et de téléphonie, ainsi que la création d'un réseau d'éclairage public.

Lors de la même séance du 25 juin 2011, vous avez également autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre de l'opération et désigné les membres du jury d'appel d'offres ayant pour mission de proposer et de retenir le candidat qui sera amené à assurer cette mission.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est évalué à 450 000,00 € HT (488 250,00 € TTC).

A l'issue de la consultation, le jury d'appel d'offres composé de membres élus parmi le Conseil Municipal et de personnalités qualifiées, réuni le 16 décembre 2011, a procédé au classement des offres, comme suit :

- 1° IN SITU INGENIERIE,
- 2° INCOM / CYATHEA,
- 3° FEDT / ISIS / ETRE,
- 4° CST / ETRE.

Au vu du rapport établi par les services, le jury a proposé, dans un deuxième temps, de retenir le candidat suivant comme titulaire du marché de maîtrise d'œuvre :

- IN SITU INGENIERIE pour un montant forfaitaire de 124 033,00 € HT (134 575.81 € TTC).

Rapport n° 11/8-36

Je vous demande, en conséquence :

- a) d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à IN SITU INGENIERIE pour un montant de rémunération de 124 033,00 € HT (134 575.81 € TTC).
- b) de m'autoriser à signer le marché et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

 **LE MAIRE**

Gilbert ANNETTE

28 SEP 2009

OBJET AMENAGEMENT DES CHEMINS DUFOURG-LES-HAUTS ET LORY LEBRETON

**APPROBATION DU CHOIX DU JURY D'APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le choix émis par le jury d'appel d'offres réuni le 16 décembre 2011 ;

Sur le RAPPORT N° 11/8-36 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ORPHE Monique, 1ère Adjointe, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve le choix du jury d'appel d'offres et attribue le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement des Chemins Dufourg-les-Hauts et Lory Lebreton à IN SITU INGENIERIE, pour un montant de 124 033,00 € HT (134 575,81 € TTC).

ARTICLE 2 Autorise le Maire à signer le marché et tous les actes y afférents.

ARTICLE 3 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget sous le chapitre 23 et l'article 2315

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2011

